



COMPTEURS

COMPTEUR DE GAZ

CONCEPTION TECHNIQUE DES COMPTEURS

deux techniques de mesurage :

- 1 - Volumétrie à soufflets** : La mesure se fait par la transformation du mouvement alternatif de deux soufflets (membranes mobiles étanches) en mouvement de rotation continu entraînant le totaliseur.
Ce dispositif est précis.
Il a une grande étendue de mesure et ne nécessite aucun entretien.
Pression maxi : 500 mbar
- 2 - Vitesse de turbine** : une turbine est entraînée par le passage du gaz. Sa vitesse varie avec le débit et détermine le volume passé, qui s'affiche sur un totaliseur.
Ce système permet de gros débits (jusqu'à 5000 m³/h)
Il est compatible avec une pression élevée (16 bars)
Faible encombrement.

METROLOGIE

Les compteurs de gaz servant à la facturation font obligatoirement l'objet d'une approbation.

Les compteurs doivent être conformes aux recommandations de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (O.I.M.L.) et approuvés selon les directives de la C.E.E.

Ils sont vérifiés, certifiés et poinçonnés en usine par le service de métrologie.

COMMENT DEFINIR UN COMPTEUR ?

Il faut connaître :

- la destination de l'appareil :
 - facturation
 - comptage interne
- la nature du gaz : en principe tous gaz secs, y compris air comprimé, sauf oxygène
- la pression d'utilisation
- les débits minimaux et maximaux.